

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 239f08

Tel : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Conférence internationale sur les villes européennes pour l'intégration des immigrés

Susciter une réflexion sur les politiques efficaces

Strasbourg, 04.04.2008 - Le logement est un des principaux facteurs de l'intégration des personnes d'origine immigrée. Avec un bon emploi et une vie familiale épanouie, le fait de vivre dans un logement correct est considéré comme un élément indispensable à une qualité de vie raisonnablement bonne. Du point de vue de la société ou de la collectivité, le logement des personnes d'origine immigrée constitue un important domaine de l'action et des politiques publiques, étant un facteur essentiel de l'intégration structurelle des individus et des groupes. L'intégration économique et culturelle des immigrés représente dans tous les Etats membres de l'Union à la fois un défi et une chance. Parmi les nombreux problèmes à résoudre, beaucoup doivent être traités au niveau local. Les villes et les pouvoirs locaux ont donc un rôle essentiel à jouer, non seulement pour la mise en œuvre des politiques d'intégration, mais aussi pour la mise au point de politiques novatrices en matière de logement, d'éducation et de diversité culturelle.

La Conférence « *Les villes européennes pour l'intégration des immigrés, d'Amsterdam à Zagreb : susciter une réflexion sur les politiques efficaces* » réunira à Bruxelles le 7 avril 2008 des responsables politiques de l'Union européenne, des maires de plusieurs grandes villes d'Europe, des experts, des élus nationaux et régionaux, des représentants de la société civile et des partenaires sociaux. Organisée conjointement par la Fondation européenne pour l'amélioration de la vie et des conditions de travail (Eurofound), le Comité des régions, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et la Commission européenne, cette conférence s'intéressera aux bonnes pratiques adoptées par les diverses villes et examinera la possibilité d'élaborer des directives de bonnes pratiques pour aider les villes à mieux relever le défi de l'intégration des immigrés. Elle s'appuiera sur les conclusions du rapport « Housing and integration of migrants in Europe » (Logement et intégration des immigrés en Europe), qui analyse le rôle des entreprises, des partenaires sociaux et des organisations religieuses, non gouvernementales et bénévoles au niveau local en ce qui concerne le soutien et la mise au point de mesures plus efficaces en matière d'intégration des immigrés.

Parmi les intervenants, figurent :

- *Luc Van den Brande*, Président du Comité des Régions
- *Halvdan Skard*, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, membre du conseil municipal de Baerum (Norvège)
- *Jorma Karppinen*, Directeur, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
- *Vladimir ŠPIDLA*, Commissaire chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, Commission européenne
- *Stefano Bertozzi*, membre du Cabinet du Vice-Président Franco Frattini, commissaire chargé des questions de justice, liberté et sécurité, Commission européenne.

La conférence aura lieu au Comité des régions, 101 Rue Belliard, salle 62, B-1049 Bruxelles, Belgique, le 7 avril 2008 de 9 heures à 18 heures.

/..

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.
Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès : Halvdan Skard (Norvège, SOC), Président de la Chambre des régions : Yavuz Mardon (Turquie, PPE/DC),
Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)
Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),
Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)

Plus d'information sur la conférence :

<http://www.eurofound.europa.eu/events/2008/confclip070408/index.htm>

Le rapport « Housing and integration of migrants in Europe » peut être téléchargé à l'adresse :

<http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef0794.htm>

Contacts presse :

Måns Mårtensson, Eurofound, Tél. +353-1-204 3124, portable : +353-876-593 507, mma@eurofound.europa.eu

Dennis Abbott, Comité des régions, Tél. +32-2-282 20 99, dennis.abbott@cor.europa.eu

Dmitri Marchenkov, Conseil de l'Europe, Tél. +33-3-88 41 38 44, portable : +33-6 75 65 03 49, : dmitri.marchenkov@coe.int

Friso Roscam Abbing, Commission européenne, Tél. +32-2-296 6746, friso.rosam-abbing@ec.europa.eu

Note aux rédactions

Le Réseau CLIP – Réseau de villes européennes pour une politique d'intégration locale des immigrés – a été lancé officiellement en septembre 2006 à Dublin par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, la ville de Stuttgart et Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail). Il rassemble 25 grandes villes d'Europe dans une démarche commune d'apprentissage sur plusieurs années. Il se propose de faciliter l'intégration sociale et économique des immigrés, de lutter contre les inégalités sociales et la discrimination et d'aider les immigrés à conserver leur identité culturelle. Avec cette initiative commune, les partenaires impliqués poursuivent leur action en faveur de la cohésion sociale.

Le rapport « « Housing and integration of migrants in Europe » (*Logement et intégration des immigrés en Europe*) élaboré par le Réseau CLIP – Réseau de villes européennes pour une politique d'intégration locale des immigrés – présente et analyse des politiques novatrices et leur mise en œuvre efficace au niveau local en mettant en valeur des exemples de bonnes pratiques originales de 20 villes impliquées dans le projet. Le rapport défend une approche intégrée et intersectorielle des mesures concernant le logement, l'intégration des immigrés et d'autres domaines relevant de la compétence des municipalités. Une telle collaboration interdisciplinaire régulière au sein de l'administration municipale doit s'accompagner d'une coopération et de partenariats avec des organismes locaux, tels que les ONG, les organisations de protection sociale, les églises, la chambre de commerce, les syndicats et les associations de propriétaires et de locataires. Le rapport et les recherches effectuées jusqu'à présent se proposent d'alimenter le débat de politique européenne qui se dessine avec des concepts novateurs concernant la politique d'intégration au niveau local, et de faire connaître les expériences pertinentes et les résultats du Réseau CLIP aux responsables de l'élaboration des politiques.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Le Congrès est l'organe représentatif des collectivités locales et régionales au Conseil de l'Europe, qui œuvre depuis 50 ans en faveur de la démocratie locale. Il comprend une Chambre des pouvoirs locaux et une Chambre des régions. Il compte 318 membres et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales en Europe.

Eurofound

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) est un organe tripartite de l'Union européenne, dont le rôle est de fournir aux principaux responsables de l'élaboration de la politique sociale des informations, des connaissances et des conseils provenant d'études comparatives. Eurofound a été fondé par le Règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975. La fondation est située à Dublin, en Irlande.

Le Comité des régions (CdR)

Environ deux tiers de la législation de l'Union sont mis en œuvre au niveau local. Le Comité des régions est l'institution qui permet aux élus régionaux et locaux de dire ce qu'ils pensent du contenu de cette législation. Ses 344 membres, qui comprennent des présidents de régions, des maires et des conseillers municipaux, formulent des recommandations appelées « avis », en réponse à des propositions de textes législatifs présentés par la Commission européenne.

